

EVRECY VILLERS-BOCAGE AUNAY

Connaissez-vous le conciliateur de justice ?

Trois questions à...

Jean Hureau, conciliateur de justice.

Qu'est-ce qu'un conciliateur ?

Le conciliateur fait partie du ministère de la Justice, il est nommé par la cour d'appel. C'est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole dont l'objectif est de désengorger les tribunaux, faire en sorte que tous les conflits et différents litiges puissent être traités à l'amiable et ne fassent pas l'objet d'un procès inutile, coûteux, aléatoire et compliqué. Le côté positif est de faire que les gens se parlent, résolvent leur conflit.

Le conciliateur de justice n'est pas juge, il ne dit pas qui a tort ou qui a raison. Il n'est pas non plus avocat, il n'est donc pas là pour défendre et parler au nom des gens. Le conciliateur de justice est neutre, son objectif principal est d'arriver à une conciliation.

Il a aussi le pouvoir, si un accord est

trouvé, de le rédiger lui-même, ce qui le différencie d'un médiateur. Cet accord est signé par les parties, il est homologué par le tribunal et a valeur de décision de justice. Grâce à un conciliateur, on peut avoir très souvent l'équivalent d'un procès sans procès et c'est entièrement gratuit.

Quels sont vos rôles, missions et périmètre ?

Le périmètre, c'est le canton. Le législateur a voulu que pour un canton, il n'y ait qu'un conciliateur. Le conciliateur règle des litiges entre particuliers, entre particuliers et professionnels, mais aussi entre professionnels. Nous pouvons intervenir presque partout, mais il y a des domaines, comme l'affiliation, où nous n'intervenons pas, par exemple lors d'un divorce avec des enfants. Dans ce cas, c'est le juge aux affaires familiales qui traite l'affaire. De manière générale, quand il y a procédure judiciaire, nous n'intervenons plus, nos missions se font en amont.

Comment les personnes qui souhaitent vous rencontrer peuvent-elles faire ?

Le conciliateur peut être contacté directement, ses dates et coordonnées sont sur le site de la cour d'appel de Caen. On peut aussi obtenir les coordonnées auprès de la gendarmerie et de la mairie. Le conciliateur intervient partout sur le canton, il fait des permanences à Évrecy et se déplace. Il faut prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Évrecy au 02 31 29 33 33 ou par mail jean.hureau@conciliateurdejustice.fr ■



Jean Hureau, conciliateur de justice, intervient dans le canton d'Évrecy. Photo : Ouest-France

